

Compte rendu de séance

Séance du 16 avril 2025

L' an 2025 et le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de La Lande Chasles, sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire.

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mr BERSON Christophe, Mr CANTIN Jeannick, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mme POIRRIER Angélique, Mr LECLERC Sylvain et Mlle PERROCHON Morgane.

Excusé(s) :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 07
- Présents : 07

Date de la convocation : 10/04/2025

Date d'affichage : 10/04/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 17/04/2025

et publication ou notification
du 17/04/2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUBERGEON Sylvaine

SOMMAIRE

- Validation contrat photocopieur
- Validation feu d'artifice
- Avis projet rétrocession d'une partie d'un fossé communal
- Point situation fossé « route des écureuils », bilan géomètre
- Etat avancement travaux logement à Blou et devis gouttières hangar
- Point mémorial 14-18
- Organisation inauguration du secrétariat 17 avril 2025
- Questions diverses

En début de conseil, les membres vont constater l'ensemble des travaux effectués à l'extérieur de la salle communale : Trottoir supplémentaire devant la salle et toilettes.

1 – Validation contrat photocopieur

Monsieur le Maire précise que le contrat du photocopieur arrive à échéance et présente deux propositions.

Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité valide l'offre financière de l'entreprise « Premium » : location sur 5 ans pour un coût mensuel de 62 euros H.T. Le forfait livraison, installation, prise en main et formation pour un montant total de 250 euros H.T. Maintenance incluse.

2– Validation feu d'artifice

Monsieur le Maire présente plusieurs prestations artistiques pour le feu d'artifice prévu le 19 juillet 2025 proposées par « Pyro Concept ».

Après délibération, le conseil municipal valide le devis « danses enflammées » pour un montant de **3 510,00 euros TTC** et décide de prendre en charge la totalité de la prestation pour l'année 2025, soit la gratuité de la participation pour le comité des fêtes.

3– Avis projet rétrocession d'une partie d'un fossé communal

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jeannick CANTIN de quitter l'assemblée temporairement.

En effet, ce dernier souhaite acquérir la partie du fossé communal traversant ses parcelles. Après discussion, le conseil municipal décide de céder cette partie du fossé pour un euro symbolique, à charge les frais de notaires pour l'acquéreur. A souligner que ce fossé sert uniquement pour Mr CANTIN et qu'il était entretenu par lui.

4 – Point situation fossé « route des écureuils », bilan géomètre

Suite au bilan du géomètre concernant le fossé « route des écureuils », le conseil après présentation, décide en accord avec le propriétaire du terrain, et compte tenu des circonstances, de reboucher les 3/4 de la longueur du fossé. L'écoulement des eaux ne sera pas impacté par les travaux suite au collecteur remis en état sur la partie est, et le bon écoulement sur la partie ouest.

Concernant le fossé partant vers la forêt au départ de la « route des écureuils », une partie appartient à la commune et l'autre partie est mitoyenne. Il sera proposé au propriétaire du terrain une convention, indiquant que la commune prend à sa charge l'entretien du fossé sur toute sa longueur.

5 – Point de situation travaux logement de Blou

Monsieur le maire présente sur photos l'état d'avancement des travaux du logement communale situé à Blou et présente deux devis :

– L'entreprise « Thibault » pour la réparation de la fosse sceptique cassée en 2024 lors du dernier broyage de végétaux, d'un montant de 608,40 euros TTC.

– Le devis complémentaire de la société « R4S » pour un ensemble wc et évier pour un montant de 844,94 euros TTC.

Après concertation, l'ensemble des membres valide les deux propositions. un devis complémentaire concernant les gouttières du hangar sera à valider lors du prochain conseil.

6 – Divers

Rappel : pour l'entretien du cimetière, le conseil municipal avait décidé de continuer à désherber uniquement l'allée principale et de laisser en herbe le reste du cimetière (comme c'est déjà le cas côté columbarium). La principale raison est le fait qu'à force d'enlever les mauvaises herbes depuis plus de 15 ans, le niveau du sol baisse et se retrouve pour plusieurs tombes en limite de seuil. 5 entretiens sont prévus à l'année, toujours par l'ESAT de la Bréotière. La mairie reste à disposition pour tous renseignements complémentaires.

Mémorial 14-18 : suite à la photo diffusée du mémorial 14-18, retrouvée dans les archives diocésaines, il a été constaté que plusieurs autres modèles existent dans des églises du nord est du Maine et Loire et au sud de la Sarthe, réalisés par Eugène Blanc, natif d'Angers (1879-1970). Il serait possible d'envisager ainsi de reproduire à l'identique en imprimante 3D le mémorial volé en 2003, dans l'hypothèse où il ne serait pas retrouvé. Un devis sera demandé à plusieurs prestataires.

Fauchage : comme prévu, le fauchage des carrefours sera effectué avant le 15 mai, ainsi que la route des sangliers (itinéraire vélo européen), le parking de la salle communale (en face de la salle côté ouest) et du petit terrain pour le vide-grenier. Avant le mois de juillet aura lieu un fauchage général excepté une petite dizaine d'emplacements de quelques mètres, dans le cadre de la sauvegarde de la biodiversité, en partenariat avec le conservatoire botanique de Brest. A noter que le Département pour l'année 2025, pour les routes départementales, a relevé la hauteur de coupe de 10 à 15cms.

Rassemblement à la salle communale samedi 26 avril 2025 pour la 3ème galipette Angevine en cabriolet MAZDA MX5. Le public a possibilité de venir entre 12h et 14h découvrir les véhicules et se restaurer sur place (Friterie Bonnel d'Angers)

Séance levée à : 21h30

Prochain conseil municipal, le mercredi 14 mai 2025 à la salle communale.

En mairie, le 17 avril 2025.
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL